**OFFRE D’ACHAT D’UN FONDS DE COMMERCE  
en redressement ou liquidation judiciaire**

**Le soussigné** : (nom, état civil, adresse, qualité)

**Présentation succincte du candidat acquéreur** :  
(préciser si l’offre est formulée pour le compte d’une société existante ou à constituer)

**Désignation du fonds de commerce** :

- l’entreprise, le nom commercial, la clientèle y attachés  
- le droit au bail commercial  
- les mobiliers et matériels servant à son exploitation  
- les marchandises  
- la licence de débit de boissons  
- les contrats en cours (à préciser)

**Conditions essentielles de la vente** :

+ *prix principal s’appliquant* :  
 - aux éléments incorporels :  
 - aux éléments corporels :  
 - aux marchandises

+ *modalités de paiement du prix* :  
Comptant le jour de la signature de l’acte ou de la prise de possession.

+ *garantie* (à préciser) :  
(attestation bancaire de financement ou de liquidités suffisantes pour réaliser la transaction)

+ *frais* :  
Tous les frais, droits et honoraires ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence sont à la charge de l’acquéreur.

+ *revendications* :  
L’acquéreur s’engage à faire son affaire personnelle de toutes revendications qui pourraient survenir sur les biens n’appartenant pas en pleine propriété au débiteur (par ex : crédit bail, location, réserve de propriété)

+ *contrats de travail* :  
Il a été pris connaissance des contrats de travail en cours, à savoir :…  
  
ainsi que des dispositions de l’article 1224-1 du Code du Travail.

+ *biens ou contrats exclus* :  
La présente offre d’acquisition ne porte pas sur les éléments suivants : (à préciser)

**Autres conditions** : (à préciser)

**Déclarations de l’acquéreur** :

L’acquéreur déclare en outre :

- N’avoir aucun lien de parenté avec le cédant ou le ou les dirigeants de la société cédante, soit directement ou indirectement, ni intervenir dans l’intérêt ou pour le compte de ceux-ci.  
  
- Avoir pleinement connaissance de la situation juridique (liquidation judiciaire) et financière (déficitaire) de l’exploitant du fonds de commerce ainsi que de l’origine de propriété.  
  
- Avoir pris connaissance du bail commercial, de la destination des locaux, et du montant actuel des loyers, des charges et du dépôt de garantie.  
  
- Avoir pris connaissance des chiffres d’affaires et des résultats ainsi que de l’impossibilité pour le cédant de fournir, compte tenu de sa situation, les éléments comptables et chiffrés du dernier exercice en cours.  
  
- Avoir pris connaissance des inscriptions de privilège et de nantissement grevant le fonds.  
  
- Faire son affaire personnelle de la continuation ou de la résiliation des contrats, abonnements ou polices d’assurances.  
  
- Prendre les biens vendus dans l’état où ils se trouvent lors de l’entrée en jouissance, sans pouvoir exercer aucun recours, ni demander aucune indemnité ou réduction de prix.  
  
- Avoir connaissance du droit de préemption de la commune.  
  
- Se réserver la faculté de se substituer telle personne juridique ou morale, à l’effet d’acquérir en ses lieux et place et de se porter garant et solidaire des engagements et obligations de celle-ci.

**Conditions suspensives** : (à préciser éventuellement)

Fait à (lieu)

Le (date)

L’acquéreur (ou son représentant légal)

Signature